



ASSOCIATION PERCHE NATURE ET ENVIRONNEMENT
« Pour que vive le territoire ! »

Enregistrée à la préfecture d'Eure et Loir
Pensard, 28330 Les Etilleux
06 11 73 93 43
<http://perche-nature-environnement.fr>
<http://apne.fr>

Madame Anick BRUNEAU
Présidente du Parc Naturel Régional du Perche
Maison du Parc, Manoir de Courboyer
61340 NOCE

Les Etilleux, le 8 janvier 2024

Objet : PROJET D'AGRIVOLTAISME DE CHARBONNIERES : DE PROFONDES RAISONS DE LE REFUSER

Madame la Présidente,

La société TSE a pris contact avec notre association pour présenter à deux membres de son bureau les caractéristiques d'un **projet d'installation massive de panneaux photovoltaïques sur une surface de 48 hectares à Charbonnières**. Comme pour toute approche commerciale en matière d'énergie renouvelable, ce projet a évidemment été présenté sous un aspect particulièrement flatteur, faisant ici valoir le nouveau « concept » d'agrivoltaïsme. **Une telle présentation dissimule bien évidemment les vices cachés des installations envisagées.**

Nous avons assisté avec intérêt à la présentation des deux représentants de la société TSE, le directeur de la Région Grand Ouest et la responsable du projet. Nous souhaitons partager avec vous les observations que nous leur avons formulées.

Nous avons en préalable fait remarquer que notre association n'est pas a priori fermée aux énergies renouvelables mais elle considère que ces énergies renouvelables ne sont utiles qu'à trois conditions :

- 1) que leur apport énergétique soit utile à la collectivité humaine,
- 2) qu'elles contribuent efficacement à la décarbonation de l'environnement,
- 3) que leur installation soit compatible avec le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Au fur et à mesure de leur présentation, nous avons échangé ce qui suit :

- 1) Les panneaux photovoltaïques ont un rendement électrique faible (de l'ordre de 12 à 14 % de la capacité installée soit l'équivalent de 3 heures par jour en moyenne). **Nous avons déploré que la présentation passe cette réalité sous silence.** Du fait de leur intermittence (rendement nul la nuit, faible en hiver), la production électrique des panneaux est marginale et ne contribue pas à la résorption du problème de disponibilité

de l'électricité en heures de pointe. Il en résulte que l'apport énergétique est inutilement coûteux. **Nous avons en particulier déploré le recours à l'argument consistant à affirmer que le projet de Charbonnières serait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 12 500 habitants.** D'une part cette « équivalence » est « hors chauffage », lequel représente environ 2/3 de la consommation des ménages, d'autre part elle exclut les autres postes de consommation des ménages (transport notamment). Il s'agit d'un artifice habituel des prospecteurs commerciaux d'énergie renouvelable pour abuser les élus et le public. **Nous avons clairement protesté auprès de nos interlocuteurs sur le caractère mensonger de cette présentation.**

- 2) Il est reconnu que la production photovoltaïque est peu émettrice de carbone une fois installée. Mais il s'agit d'installer des panneaux massivement importés de Chine, fabriqués dans des conditions généralement polluantes et dont l'importation se fait au détriment des grands équilibres économiques de notre Nation. **L'intérêt économique de la filière, intermittente, est en réalité peu utile et se fait au détriment des énergies renouvelables pilotables et réductrices de consommation énergétique (pompes à chaleur notamment).** La seule utilisation rationnelle de l'électricité photovoltaïque serait l'autoconsommation par des utilisateurs aptes à stocker eux-mêmes l'électricité pour une utilisation sur des périodes limitées à 24 heures (ombrières de parking et toits des hangars industriels et commerciaux pour des applications de chauffage ou de refroidissement). Nous appelons donc à restreindre le recours au photovoltaïque à ces seuls usages dans le Perche.
- 3) Le concept d'agrivoltaïsme, poussé à des fins commerciales et financières, est présenté sous le jour de projets compatibles voire favorables à l'environnement et à l'écologie. **Le projet de TNE consiste à artificialiser 48 ha de terres agricoles. La réflexion pousse à constater les nombreux travers de cette pratique :** il s'agit notamment d'incertitudes sur les conséquences des variations de l'ensoleillement sur les cultures, des détournements de l'eau et de l'irrigation par des panneaux de 5 mètres de large couvrant 10 ha et des kilomètres linéaires, de la fermeture totale de l'enceinte au monde animal sauvage terrestre, de la perturbation du monde aviaire par les reflets lumineux des panneaux de jour ou de nuit (lune), etc. Charbonnières et le Parc n'ont pas vocation à être pendant 40 ans (durée annoncée de l'exploitation) un champ d'expérimentation de techniques à l'avenir incertain et probablement voué à être un échec environnemental.
- 4) Les représentants de TSE nous ont fait valoir de prétendus arguments économiques de leur projet en faveur des collectivités locales et des habitants. **Nous avons dû recadrer la réalité :**
 - a) Faire valoir le bénéfice pour les collectivités des recettes de l'IFER (« imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux ») est le meilleur argument dont disposent les promoteurs d'EnR pour faire pencher les élus en faveur de leur projet. Au cas particulier, l'estimation des recettes serait de 10 à 11 K€ pour la commune, de 26 à 28 k€ pour la communauté de communes, et de 16 à 17 K€ pour le département. **Cette présentation ne mentionne aucun des effets économiques pervers des installations pour les collectivités.** Il est d'une part partout observé une baisse

significative du rendement des recettes des collectivités territoriales dûes à l'IFER attendu par les communes du fait des règles de calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) : l'effet réducteur de ce calcul peut neutraliser jusqu'à 80 % de la recette. Charbonnières compte de plus 1/3 de résidences secondaires. L'installation d'un site industrialisant la campagne en limite de village serait un facteur de perte de tourisme résidentiel et donc de perte de bénéfice économique non seulement pour la commune mais pour toutes les communes de la communauté du Perche. **Là aussi, nous voulons dénoncer une présentation financière qui tronque la vérité.**

- b) TSE explique que la population locale pourra bénéficier d'un tarif préférentiel de l'électricité issue du projet.
 - d'une part l'électricité de l'installation n'étant disponible que rarement et trois heures par jour en moyenne, **l'électricité prévue renouvelable ne proviendra presque jamais de l'installation de proximité mais la plupart du temps des centrales nucléaires, hydrauliques, voire à gaz.**
 - d'autre part, **le tarif annoncé de 90 € le MWh présenté comme un avantage pour les consommateurs locaux est supérieur au prix de référence d'EDF** puisqu'EDF vend actuellement son électricité nucléaire à 42 € (Arenh) et que le tarif de référence de 2026 est prévu à 70 €.

Il s'agit là encore d'une pratique habituelle des porteurs de projets d'EnR que d'omettre la plus grande partie de la vérité et de faire valoir des arguments fallacieux.

- c) Enfin, TSE fait valoir la possibilité d'un financement participatif. Mais il n'est pas précisé **qu'un financement de ce type, même négligeable, n'est qu'un montage financier permettant à l'exploitant de bénéficier pendant des années de primes au MWh améliorant significativement ses profits financiers.** Nous pensons que ce type de précision serait utile. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à avoir communication du plan d'affaires de ce projet dont nous savons que les principales motivations ne sont que les gains importants du promoteur et accessoirement les gains d'un seul propriétaire de terrain.

Un parc naturel est conçu dès l'origine pour être un espace de compatibilité de développement économique exemplaire et de maintien du patrimoine écologique, social et culturel. **L'installation d'un espace de 48 hectares continus de panneaux photovoltaïques dans le PNR du Perche serait non seulement une provocation au bon sens écologique, mais un projet totalement contre-productif pour l'avenir du Parc et de ses habitants par ses conséquences visuelles et paysagères et les travaux de raccordement au réseau nécessaires.**

Pour ces raisons, et d'autres encore qu'il serait trop long d'évoquer, **nous considérons que le projet d'agrivoltaïsme à Charbonnières doit faire l'objet d'une opposition sans faille de la part des élus du Perche.** La ministre Panier Runacher ne vient-elle pas elle-même de souligner la fin de la course aux EnR en faisant valoir, dans une interview de la Tribune du dimanche dernier, que le projet de loi sur la souveraineté énergétique ne comportera pas d'objectifs chiffrés en matière de développement des EnR et en suggérant qu'il faut dorénavant privilégier les EnR pilotables ?

Je vous remercie, Madame la Présidente, de bien vouloir faire circuler la présente lettre à l'ensemble des membres du bureau du Parc et, si bon vous semble, aux membres du comité syndical.

Au nom de l'association, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

Arnaud CASALIS
Président de l'Association Perche Nature et Environnement
Administrateur du Cercle Etudes Réalités Ecologiques et Mix Energétique CEREME

Copie :

- M. Claude JEAY, Sous-préfet 45 rue Saint-Laurent BP187 28401 NOGENT LE ROTROU
sp-nogent-le-rotrou@eure-et-loir.gouv.fr
- M. Harold HUWART, Président de la Communauté de Communes du Perche, 3 rue Doullay, 28400 NOGENT LE ROTROU, contact@cc-perche.fr
- M. Denis GUILLEMIN, Directeur du Parc Naturel Régional du Perche, Maison du Parc, Manoir de Courboyer 61340 NOCE contact@parc-naturel-perche.fr
- DREAL Eure et Loir, 15 place de la République, Cité administrative, 28000 CHARTRES